

pas nommer en ce moment, possède son propre journal, qui ne peut survivre par ses propres moyens. Cette feuille publie aujourd'hui des nouvelles et des opinions parmi notre population francophone du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, et à travers le Canada, lesquelles ne reflètent pas toujours le sentiment ou le désir de tous les Canadiens français de ma province.

On nous dit souvent aujourd'hui qu'il y a environ 300,000 Acadiens. A mon sens, c'est là une des premières erreurs que ce groupe a rendues publiques. Il est possible qu'il y ait au Nouveau-Brunswick 300,000 francophones; descendants d'Acadiens, semi-Acadiens et Canadiens français. A mon sens, c'est une toute autre affaire. Je puis assurer aux honorables sénateurs que 270,000 Canadiens français ne partagent pas les vues des autres 25,000 qui sympathisent avec le mouvement séparatiste, organisme qui se permet de se faire le porte-parole de tous les francophones des provinces Maritimes. Nous nous sommes demandés et nous demandons encore d'où ils tiennent l'autorisation de parler ainsi.

Honorables sénateurs, je sais que ce groupe criera au scandale après ma déclaration d'aujourd'hui. Mais je n'ai pas honte de mes paroles. Au contraire, j'en suis fier, et je les ai prononcées en toute connaissance de cause, en toute bonne foi et sincérité. Ce n'est pas mon avenir qui est en jeu, c'est celui de mes enfants, l'avenir des générations futures. Ce sont nos enfants qui souffriront des conséquences des mouvements révolutionnaires suscités par cette organisation.

Honorables sénateurs, je suis antiséparatiste et la chose est bien connue dans ma province et dans ma région. Le compte rendu des séances de l'Assemblée législative indique nettement l'opposition énergique que j'y ai manifestée à plusieurs reprises à l'égard du mouvement séparatiste.

Le 3 octobre 1962, deux jours après mon arrivée en cette Chambre, j'ai dit ce qui suit lorsque j'ai appuyé la motion sur l'Adresse en réponse au discours du trône, comme en fait foi la page 27 du hansard de 1962:

Maintenant, pour revenir au sérieux, le Nouveau-Brunswick possède de nombreuses richesses: richesses culturelles et richesses naturelles. Notre population est aujourd'hui presque de division égale entre le français et l'anglais et nous, des deux groupes ethniques, nous vivons et travaillons d'accord avec les mêmes convictions, les mêmes devises et nous reconnaissons que nous sommes premièrement des Canadiens. Cependant, nous ne sommes pas épargnés de quelques mouvements séparatistes qui semblent de temps

en temps vouloir prendre racine dans nos régions. Alors, nous nous efforçons de les combattre dans leur enfance afin de protéger chez nous nos libertés et de renforcer nos liens au sein de notre Confédération canadienne.

Honorables sénateurs, dans la ville où je demeure, c'est-à-dire à Edmundston, nous sommes privilégiés car nous n'avons pas d'écoles séparées. Si j'ai bonne mémoire, en 1948, certaines gens avaient songé à organiser des classes d'écoles séparées. Je m'opposai vivement à cette initiative, car j'étais instituteur à cette époque-là. On menaça de m'expulser, mais la commission scolaire ne l'entendait pas ainsi. J'ai combattu cette initiative en ma qualité de parent, de père de quatre enfants qui fréquentaient l'école à ce moment-là, et les arguments auxquels j'eus recours étaient simples, faciles à comprendre et logiques. Je ne pouvais ni accepter ni envisager une situation qui obligerait mes enfants à fréquenter l'école d'un côté de la rue tandis que les enfants de langue anglaise fréquenteraient celle de l'autre côté de cette même rue, où il y aurait deux ambiances différentes, et m'attendre ensuite à ce qu'une fois diplômés, ces élèves puissent aller dans le monde et travailler et vivre côte à côte durant toute leur vie, dans l'harmonie et la bonne entente. Un tel régime ne peut donner de bons résultats, car la base de la bonne entente y est absente. En ma qualité d'instituteur, dont le devoir était de préparer nos enfants à devenir des Canadiens de premier ordre, j'étais obligé de combattre le séparatisme et mon attitude est restée la même aujourd'hui.

Honorables sénateurs, me permettez-vous de lire des passages d'un discours que j'ai prononcé le 30 août 1961, lors d'une réunion qui se tenait dans ma ville et à laquelle assistaient 3,000 Canadiens français et Canadiens anglais? Je parlais alors d'une société connue sous le nom de Société nationale des Acadiens, qui m'avait causé bien des ennuis lorsque je tentais de doter les gens de ma région d'un poste de télévision bilingue. Voici ce que j'en disais:

La Société nationale des Acadiens ne peut dicter ou imposer de ligne de conduite à la population de langue française des provinces Maritimes, et surtout du Nouveau-Brunswick. Nous, Canadiens français, ne partageons pas les sentiments de ses membres. Nous, Canadiens français, ne prenons part à aucune politique de séparatisme.

Nous, Canadiens français, nous ne pouvons tolérer plus longtemps une telle agitation, parce que nous, Canadiens français, nous reconnaissons que les événements de 1755 ont eu lieu il y a 300